

Déclaration préalable du SNEP-FSU-91

au CDUNSS du 29 janvier 2016

Le SNEP-FSU-91 est heureux de participer à ce premier CDUNSS dans sa nouvelle composition. Nous souhaitons assurer à tous les membres de ce conseil départemental notre attachement au sport scolaire essonnien et notre volonté de mener les débats pour le renforcement et le développement du fonctionnement des AS et de l'UNSS, dans l'intérêt des jeunes ainsi que de tous les acteurs et partenaires de ce service public.

Lors des dernières élections des représentants-es des AS où la liste soutenue par le SNEP-FSU « **Le Sport Scolaire : Un droit pour toutes et pour tous** » vient d'être réélue, nous avons pu constater :

- Une participation des AS en augmentation par rapport aux élections précédentes, preuve que le travail des élu-es des AS au sein de notre département est bien visible et mieux perçu qu'avant. Ce travail d'information et de reconnaissance quant au rôle de représentant des animateurs-animateuses d'AS du département doit se poursuivre.
- Malgré les explications fournies par le SNEP-FSU et par les services UNSS pour organiser ce temps électoral dans chaque établissement, quelques points de blocage ont malheureusement empêché l'obtention de meilleurs résultats : les président-es d'AS ne s'impliquent pas toutes et tous au même niveau dans l'organisation de ce vote. Un courrier adressé directement par le président de l'UNSS Essonne à tous les président-es d'AS aurait sans aucun doute plus d'effet dans l'organisation effective de ces élections. Dans quatre ans peut-être ?

Avec plus d'un million de licencié-es le sport scolaire en France se porte bien. Grâce aux actions menées ces deux dernières années sous l'impulsion du **SNEP-FSU** aux côtés de la profession, le sport scolaire a connu des avancées importantes :

- Décret du 7 mai 2014 et note de service du 28 mai 2014 qui ont permis statutairement à tous les collègues EPS, TZR compris, d'avoir l'assurance du forfait de 3h dans leur service hebdomadaire.
- La coordination de district a été officiellement reconnue.
- Les directrices et les directeurs des services départementaux de l'UNSS et les adjoints des services régionaux de l'UNSS ont été réintégrés à l'EN avec une revalorisation de leurs indemnités. Les directeurs régionaux devraient l'être, eux aussi dès la rentrée 2016.
- La subvention du MEN est passée de 1,4M en 2013 à 2,6M en 2014. Elle a été maintenue à la même hauteur en 2015.
- Les crédits d'animation sont en hausse depuis 3 ans.
- Le prix de la licence n'augmente pas pour cette année 2015-2016.
- Les AS des collèges REP+ et des LP de l'éducation prioritaire ont vu le coût de leur contrat diminué et divisé par 2 à cette rentrée.

- Les nouveaux statuts de l'UNSS votés en novembre 2014 sont parus au décret du 29 juin 2015.
- Les bacheliers de la filière professionnelle auront accès, dès la session 2016, à l'épreuve facultative EPS qui vient d'être créée. Cela concernera les lauréats de podiums des championnats de France UNSS et jeunes officiels nationaux et internationaux.

Le SNEP-FSU, en tant que syndicat porteur des revendications de la profession et défenseur du service public du sport scolaire, en tant que co-administrateur de l'UNSS, présent et actif dans toutes les instances officielles, a joué tout son rôle dans les mobilisations et les interventions qui ont permis ces avancées. Néanmoins, les textes réglementaires et les directives nationales et ministérielles ne règlent pas tout. La plus grande vigilance reste toujours nécessaire pour que les droits et les avancées obtenus pour les élèves, pour les collègues, pour les AS, soient respectés.

A titre exemple : le mercredi c'est le jour du sport scolaire !

Depuis quelques années, pour ne pas perturber l'emploi du temps des élèves, les mercredis après-midi ont été utilisés pour récupérer des cours ou rattraper des journées de pré-rentrée. Cette année, ce sont les journées de formation pour la réforme des collèges qui viennent impacter et raccourcir le calendrier des AS et de l'UNSS.

Avec les mercredis déjà utilisés pour des cours et devoirs surveillés dans certains lycées, ce que nous continuons de dénoncer, nous risquons bien, sur la saison 2015/2016, de battre des records en termes de limitation d'offre sportive à tous nos jeunes.

Autre exemple : les forfaits d'AS des TZR

Malgré le décret du 7/05/2014, malgré les demandes de nos collègues pour faire respecter leur statut, malgré les demandes individuelles et des équipes EPS, malgré les interventions du SNEP-FSU, des TZR se sont vu refuser le forfait d'AS dans leur service cette année. Nous attirons l'attention des autorités académiques pour que les forfaits AS soient systématiquement prévus sur tous les supports provisoires, en cas de service partagé.

Enfin en plus de la reconduction d'un 2ème poste de directeur-trice adjoint-e au service régional, nous nous réjouissons de la confirmation d'une création de poste de directeur-trice adjoint-e au service départemental de l'UNSS Essonne. Avec tous les acteurs du sport scolaire essonnien le SNEP-FSU-91 participera prochainement à l'élaboration du plan de développement départemental du sport scolaire 2016-2020. Ce deuxième « PDDSS » se devra de poursuivre les bons résultats obtenus lors de ces dernières années.



*Réforme collège, programmes, DNB
ensemble, engagés pour faire bouger les lignes*

Retrouvez notre campagne sur notre site www.snepfsu.net

